

**Décision n° 2023/10**  
**relative à l'accréditation**  
**d'Aflokkat**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>Aflokkat</b>
Sigle :	AFLOKKAT
Type :	Privé
Académie :	Corse
Site de l'école :	Ajaccio

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Première accréditation

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NE** (Nouvel établissement, première accréditation) :

Ingénieur diplômé d'Aflokkat, spécialité robotique et informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, sur le site d'Ajaccio

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par Aflokkat ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteure principale), Marie-Madeleine LE MARC (membre de la CTI, co-rapporteure), Yves GEORGELIN (expert auprès de la CTI), Rudy DERDELINCKX (expert international auprès de la CTI), Jacques BOIS (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 octobre 2023 ;
- Entendus Monsieur Benjamin PERENEY, directeur général, Madame Chloé ZANNETTACCI responsable des parcours et des programmes, Monsieur Nicolas HULOUX, coordinateur pédagogique de MIRA ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

## Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé d'Aflokkat, <b>spécialité robotique et informatique</b> <a href="#">sur le site d'Ajaccio</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé d'Aflokkat, <b>spécialité robotique et informatique</b> <a href="#">sur le site d'Ajaccio</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2027-2028	restreinte
Ingénieur diplômé d'Aflokkat, <b>spécialité robotique et informatique</b> <a href="#">sur le site d'Ajaccio</a>	Formation continue	2024	2027-2028	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### Pour l'école

- Construire un véritable réseau de partenariats académiques en France et à l'international, avec des écoles d'ingénieurs, des universités, des laboratoires. Agir pour faciliter le développement de partenariats territoriaux universitaires et étudier toutes opportunités locales ;
- Garantir en particulier en phase de démarrage, un environnement recherche satisfaisant pour la formation : recrutement d'enseignants-chercheurs, synergie d'équipe, moyens et temps dédié mis à disposition ;
- S'appuyer sur les réseaux socio-économiques et collectivités proches de l'école pour déployer la stratégie de communication envers les lycées visés, accroître la visibilité de l'école, et garantir un recrutement à la hauteur des ambitions ;
- Définir précisément les modalités de la mobilité à l'international : périodes possibles dans le cursus, partenaires académiques, entreprises ;
- Finaliser le syllabus pour aboutir à un document unique rassemblant toutes les informations utiles au cursus ;
- Prévoir dans le cursus ingénieur une pédagogie différenciée pour les alternants ;
- Développer dès maintenant au sein de l'école une véritable culture de la vie étudiante ;
- Adapter l'enquête d'insertion existante aux standards d'une école d'ingénieur ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

L'école établira **un rapport intermédiaire** sur l'ensemble des recommandations. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI, à l'adresse : [greffe-cti@education.gouv.fr](mailto:greffe-cti@education.gouv.fr).

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2023,

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Élisabeth CRÉPON, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Jean-François KALUZNY, Xavier KLÉBER,

Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Pascal TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 15 novembre 2023.

La rapporteure principale  
Marie-Annick GALLAND



Signature du greffe



La présidente  
Elisabeth CRÉPON

